

SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Votre interlocuteur : Lucie DOUGNAC  
Tel : 04 72 07 38 35  
Fax : 04 72 07 38 02  
Lucie.dougnac@mairie-lyon.fr

N/Réf. : 2018 D 297 LD/BM

PJ : orientations chantiers jeunes 2019

**Objet : programmation chantiers jeunes 2019**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

**La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2014-2017** de la Ville de Lyon, **signée le 10 décembre 2014, succède au C.L.S.** Elle implique le Maire de Lyon, le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du Tribunal de Grande Instance (TGI), le Directeur Académique des services de l'Education Nationale et le Président du Conseil Général (la Métropole depuis le 1er janvier 2015).

L'un de ses axes prioritaires vise notamment à **soutenir le développement des chantiers jeunes en tant qu'outil de prévention sociale auprès des publics jeunes (14/25 ans) exposés à la délinquance**. En effet, en poursuivant des objectifs divers (loisirs, prévention, insertion sociale et professionnelle), les chantiers constituent un support d'action essentiel. Il est nécessaire qu'ils se développent et se diversifient afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'en bénéficier.

La STSPD constitue également le volet Sécurité Prévention de la convention territoriale de Lyon du **Contrat de Ville 2015-2020** qui intègre les différents programmes d'actions prévues pour les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Une priorité forte est inscrite pour les projets en direction des jeunes des quartiers prioritaires.

Pour la Ville de Lyon, le lancement de cet appel à projet s'inscrit dans un **contexte budgétaire contraint** qui nécessite d'établir des **priorités notamment en direction des quartiers les plus en difficultés** (Zones de Sécurité Prioritaire, Quartiers Politique de la Ville, Quartiers en Veille Active).

La Commission Prévention Jeunesse, instaurée en 2005 et co-pilotée par l'Adjoint délégué à la Tranquillité et à la Sécurité Publique, le Conseiller délégué à la Jeunesse et le Conseiller délégué à la Politique de la Ville, reste l'instance communale de validation des projets de chantiers. Elle se réunit 2 fois par an, en janvier et en juin, pour arbitrer des enveloppes à l'échelle des territoires. En fonction de ces enveloppes, vos projets feront l'objet d'une validation par les équipes territoriales du Projet Educatif Local, du Développement Territorial et par le service Prévention de la Délinquance.

Afin de procéder à l'instruction de vos projets pour l'année 2019, nous vous proposons de remplir une fiche par chantier en tenant compte des recommandations formulées dans l'annexe (cf. PJ).

Pour la programmation 2019 des chantiers jeunes, trois priorités sont reconduites :

- 1- l'implication des jeunes en difficulté ;
- 2- le développement du partenariat pour diversifier les supports et les lieux de réalisation des chantiers ;
- 3- la communication auprès des parents, des habitants et des partenaires sur la réalisation des chantiers.

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à télécharger le dossier de subvention sur le site Internet [www.polville.lyon.fr](http://www.polville.lyon.fr) dans la thématique Sécurité et Prévention. Ce dossier comprend :

- **Le bilan de l'action mise en place en 2018**
- **La fiche action chantiers jeunes 2019**
- **La fiche organisme**
- **Le budget prévisionnel de l'organisme pour 2019**

Le dossier dûment rempli devra être renvoyé avant le **vendredi 23 novembre 2018**, par messagerie internet à l'adresse suivante : [polvillelyon.chantiers@mairie-lyon.fr](mailto:polvillelyon.chantiers@mairie-lyon.fr) et [lucie.dougnac@mairie-lyon.fr](mailto:lucie.dougnac@mairie-lyon.fr).

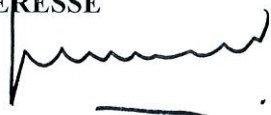
Nous insistons sur la **nécessité de nous remettre le bilan de l'action 2018** avec la demande de financement de **manière à pouvoir procéder à l'instruction de votre action pour 2019**.

Le service Prévention de la Délinquance (*Lucie DOUGNAC – 04 72 07 38 37*) et les équipes de la Direction du Développement Territorial vous accompagneront pour l'élaboration de cette programmation et restent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

L'Adjoint délégué à  
La Sécurité, la Salubrité, la Tranquillité Publique,  
Les Occupations non commerciales du domaine public,  
Les Déplacements et l'Éclairage Public,

Jean-Yves SECHERESSE



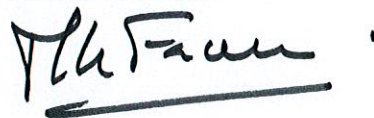
Conseiller Délégué  
Vie associative, Jeunesse et Maisons  
des jeunes et de la culture

Franck LEVY



Adjoint au Maire de Lyon  
Délégué à l'Aménagement, l'Urbanisme,  
L'Habitat, le Logement  
Et la Politique de la Ville

Michel LE FAOU



Conseiller Délégué  
Politique de la Ville - Vie des Quartiers

Ali KISMOUNE

